

Dernier bulletin ...

Le présent numéro du *Bulletin d'information des classifications* sera le dernier sous sa présentation habituelle. Toutefois, cela ne signifie pas qu'il n'y aura plus d'information sur les classifications. Certes, le *Bulletin d'information des classifications* disparaîtra en tant que tel, mais un nouveau bulletin de statistique de l'ONU sera publié, à compter de février 2004.

Le nouveau bulletin ne portera pas uniquement sur les activités menées par la Division de statistique de l'ONU à New York et les groupes de statistique des commissions régionales des Nations Unies à Addis-Abeba, Bangkok, Beyrouth, Genève et Santiago du Chili; il traitera également des activités statistiques d'institutions spécialisées des Nations Unies – Fonds monétaire international et Banque mondiale – et d'autres importantes organisations productrices de statistiques, telles que la Commission européenne et l'OCDE.

L'essentiel du bulletin sera consacré aux événements à venir, aux récentes publications et aux activités de coopération technique et comprendra de brèves analyses de divers thèmes statistiques. Les suppléments porteront principalement sur certains domaines des activités statistiques, notamment les comptabilités nationales, les classifications internationales et les statistiques sur l'environnement. Les numéros d'avril et de décembre du bulletin comporteront le supplément sur les classifications internationales, qui prendra en fait la relève de l'actuel *Bulletin d'information des classifications*.

Le bulletin est destiné non seulement aux statisticiens, mais aussi aux utilisateurs de statistiques, tels que les gouvernements, les responsables politiques, les planificateurs, les analystes de politiques et le monde des affaires, le but étant de favoriser le dialogue entre utilisateurs et producteurs. Ainsi, le Bulletin de statistique de l'ONU sera une passerelle vers des activités qui contribuent à améliorer les statistiques de par le monde.

Important : il faut s'abonner pour recevoir le nouveau bulletin de la Division de statistique de l'ONU, y compris les suppléments spéciaux.

Tous les abonnés actuels du *Bulletin d'information des classifications* recevront le premier numéro du Bulletin de statistique de l'ONU. Pour

recevoir les futurs numéros, il faut toutefois prendre un abonnement. Vous pouvez le faire sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU (<<http://unstats.un.org/unsd/newsletter>>), en suivant le lien vers la page des abonnements.

Le bulletin sera publié tous les deux mois (six numéros par an), à compter de février 2004. Les numéros d'avril et décembre comprendront le supplément sur les classifications. Le premier numéro du Bulletin de statistique de l'ONU peut déjà être consulté sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU (<<http://unstats.un.org>>).

Toutes vos questions concernant le bulletin ou les abonnements peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : <Statisticsnewsletter@un.org>.

Atelier sur les classifications à l'intention des pays africains francophones

Dans le cadre du processus de révision des classifications des activités internationales et de produits, la Division de statistique de l'ONU et le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales a distribué un questionnaire aux pays, ainsi qu'aux organismes internationaux et régionaux, pour recueillir leurs observations sur un certain nombre de problèmes techniques en suspens concernant la révision de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et de la Classification centrale de produits (CPC), y compris sur des questions conceptuelles et une proposition de structure.

Afin d'avoir un point de vue africain (même partiel), Afristat a organisé un atelier à l'intention de 18 (des 25) pays africains francophones : la plupart des membres d'Afristat, des pays du Sahel et des pays d'Afrique centrale, deux pays du Maghreb (Maroc et Tunisie), la République démocratique du Congo, le Rwanda, Djibouti et Madagascar. Deux organismes régionaux, à savoir l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et Afristat, et la Banque centrale de Mauritanie ont également participé.

L'atelier a eut lieu à Bamako (Mali) du 13 au 17 octobre 2003. Cofinancé par la Division de statistique de l'ONU, Statistique Canada et l'Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE) (France), il a été organisé par deux spécialistes des classifications travaillant à l'INSEE.

Il y a quelques années, les membres d'Afristat ont créé deux classifications, NAEMA et NOPEMA, fondées sur la CITI (Rev.3) et la CPC (Ver.1.0), respectivement. L'atelier avait pour objet de mettre en lumière les problèmes rencontrés lors de la création de ces classifications et de formuler des observations quant aux futures versions qui serviraient de réponse commune au questionnaire de l'ONU.

Toutes les questions figurant dans le questionnaire de l'ONU, en sus de certains problèmes plus précis propres à l'Afrique, ont été examinées durant les cinq jours. L'objectif, qui était de parvenir à une réponse convergente, a été quasiment atteint : pour la plupart des questions, une réponse consensuelle a été arrêtée; pour les autres, lorsqu'il n'a pas été possible de parvenir à un consensus, les diverses opinions ont été retenues afin d'illustrer les différentes formules préconisées par les pays.

Certaines questions ont fait l'objet d'un débat particulièrement utile, notamment dans le domaine de l'agriculture, qui constitue encore un important groupe d'activités pour les pays participants. Les discussions ont porté, entre autres, sur le détail requis pour mieux représenter les divers types d'agriculture en Afrique ainsi que sur l'emplacement, dans les classifications, de diverses activités visant à « préparer les produits agricoles pour les marchés » (un travail à caractère plus « manufacturier » qu'agricole en Afrique).

Les participants ont demandé que les spécialistes français appuient leurs vues à l'ONU, même si celles-ci ne coïncident pas avec les positions françaises, et Afristat s'est engagé à continuer à informer les pays membres de la suite donnée aux activités internationales ainsi que des résultats finals des discussions.

Immédiatement après l'atelier, on a produit un CD-ROM (en français et en anglais) regroupant toute la documentation nécessaire pour appuyer, décrire et résumer les travaux accomplis.

Atelier sur les classifications à l'intention des pays membres de la CESAP

Un atelier sur les classifications économiques et sociales internationales, destiné aux pays d'Asie et du Pacifique, s'est tenu à New Delhi (Inde) du 14 au 16 novembre 2003. L'atelier a été organisé et dirigé conjointement par la Division de statistique de l'ONU et la Division de statistique de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP). Il a été accueilli par l'Organisation statistique centrale du Ministère des statistiques et de l'application des programmes du Gouvernement indien et s'est déroulé dans les locaux du Centre de l'Asie et du Pacifique pour le transfert de technologie, institution régionale de la CESAP.

Ont assisté à l'atelier des pays d'Asie et du Pacifique non membres de l'ANASE : 17 participants venant de neuf pays et un participant du Secrétariat de la Communauté du Pacifique représentant 22 pays et territoires insulaires du Pacifique. Un atelier sur les classifications destiné aux pays membres de l'ANASE s'est déjà tenu à Hanoi (Viet Nam) en juin 2002.

L'atelier avait pour principal objectif de faire plus directement le point de la participation et de la réaction de la région quant au processus de révision de la CITI et de la CPC. Les autres objectifs, liés au précédent, étaient d'aider les pays de la région à mettre en place des classifications des activités et des produits, de mieux cerner leurs problèmes et leurs besoins et de faire en sorte que ces besoins soient pris en compte, dans toute la mesure possible, dans les futures versions révisées de la CITI et de la CPC en 2007.

Dans ses exposés, la Division de statistique de l'ONU a fourni des informations exhaustives sur son programme de travail relatif aux classifications, notamment sur la famille des classifications économiques et sociales internationales; sur les mécanismes, outils et processus mis en place pour l'exécution de ce programme de travail; et sur la base conceptuelle alliée aux changements structurels pour les révisions de la CITI et de la CPC en 2007, fondés sur les quatre documents (document de fond, document sur la structure de la CITI, document sur de possibles systèmes de codage de la CITI, questionnaire sur la révision de la CITI et la CPC) établis par le Sous-

Groupe technique du Groupe d'experts et distribué aux bureaux nationaux de statistique dans le monde entier.

La Division de statistique de l'ONU a également fait un exposé sur les travaux de révision en cours portant sur la Liste des produits industriels de l'ONU. La CESAP a informé les participants à l'atelier du rôle joué par les classifications dans l'évaluation des effets de la mondialisation, ainsi que de l'état d'avancement des travaux de classification et des possibilités de coopération technique dans les pays d'Asie et du Pacifique. Chaque module de l'atelier comprenait des débats sur les questions présentées.

Les exposés faits par les pays ont représenté une partie importante de l'atelier. Ces exposés ont porté essentiellement sur la situation générale actuelle en ce qui concerne les activités, les produits et, pour certains pays, les dépenses correspondant aux classifications, ainsi que sur les futurs plans de révision des pays.

L'atelier a permis de dégager les conclusions importantes ci-après :

- D'une manière générale, la région a approuvé les propositions conceptuelles et structurelles relatives aux révisions de la CITI et de la CPC prévues pour 2007, comme présentées dans les documents de révision. Par exemple : un large soutien s'est dégagé en faveur d'une catégorie de haut niveau pour la réparation et la maintenance, jugée comme étant représentative des réalités économiques dans les pays participants; la notion d'agriculture mixte a bénéficié de l'appui général; il a été recommandé de détailler davantage les activités de pêche [la pêche présente un intérêt particulier pour la Commission du Pacifique Sud (CPS)] et différentes formules de désagrégation ont été examinées; les participants se sont dits favorables à l'adoption d'une catégorie distincte pour les services liés à l'agriculture; et l'idée de considérer la transmission d'électricité comme une activité de transport n'a recueilli aucun appui.
- Il a été recommandé d'établir une liste d'activités mixtes plus caractéristiques des pays en développement pour voir si l'on ne pourrait pas en dégager quelques schémas présentant un intérêt sur le plan international.

- Il a été recommandé, car jugé très important, que chaque bureau ne pouvant pas disposer d'un groupe chargé des classifications/normes désigne au moins un « centre de coordination des classifications ».

- À l'issue de l'atelier, la Division de statistique de l'ONU, la Division de statistique de la CESAP et les participants eux-mêmes connaissaient mieux la marge de manoeuvre, la portée et le but de l'application de classifications de référence dans la région.

Tous les documents se rapportant à cet atelier peuvent être consultés sur le site Web (classifications) de la Division de statistique de l'ONU, à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/class>> (voir sous « International Cooperation in Classifications », « United Nations Classifications Workshops and Training »).

Le Sous-Groupe technique poursuit ses travaux concernant la mise à jour de la CITI et de la CPC

Le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales (Groupe d'experts) a poursuivi sa série de réunions pour s'acquitter de son mandat, à savoir contribuer aux révisions de la CITI et de la CPC, prévues pour 2007. À cette fin, il s'est réuni à deux reprises pendant le quatrième trimestre de 2003 : une première fois du 24 au 28 octobre et une le 11 décembre 2003, à la fin de la réunion de trois jours du Groupe d'experts.

L'ordre du jour de la réunion d'octobre consistait principalement à examiner les réponses au deuxième questionnaire sur les révisions de la CITI et de la CPC, distribué par la Division de statistique de l'ONU en mai 2003. Ce questionnaire avait été envoyé aux bureaux nationaux de statistique, ainsi qu'à des organismes internationaux et régionaux et autres, pour solliciter leurs vues sur des questions conceptuelles et structurelles dont ils voudraient que l'on tienne compte dans les versions révisées des classifications. Quant à la réunion de suivi du Sous-Groupe technique, tenue en décembre, son objectif était d'incorporer les vues du Groupe d'experts récemment convoqué dans les travaux déjà accomplis au titre du processus de

4 *Classifications Bulletin d'information*

révision. Cette réunion a également porté sur les documents qui seront envoyés à la Commission de statistique pour rendre compte du processus de révision.

Les participants à la réunion d'octobre ont débattu de la proposition de structure de la CITI qui avait été élaborée en tenant compte des vues exprimées dans les réponses au questionnaire. Ils ont examiné la structure de la classification dans son ensemble, ainsi que certaines questions de délimitation au sein même de la structure, afin d'en déterminer la pertinence au vu des réalités économiques mondiales du moment, d'établir une comparaison avec d'autres classifications d'activités et de cerner les effets que la structure proposée aurait sur la continuité de la classification, à savoir son lien avec les précédentes versions. La portée et l'étendue des classifications ont également été examinées.

Un aspect essentiel de cette réunion a été les rapports consacrés à un certain nombre de réunions récentes (2003) ayant une incidence sur les révisions à l'échelle mondiale. Des rapports ont été présentés sur : deux ateliers sur les classifications organisés par la Division de statistique de l'ONU en Inde, pour les pays membres de la CESAP, et au Chili, pour les pays d'Amérique latine; un atelier organisé par l'INSEE au Mali à l'intention des pays africains francophones; la première réunion du Groupe technique de l'ANASE sur les classifications; la réunion du Groupe de Voorburg tenue à Tokyo, qui comprenait un module sur les classifications; et un atelier de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU sur les statistiques agricoles, tenu à Genève et à l'ordre du jour duquel figuraient des questions de classification. Les participants à la réunion ont également enrichi leurs connaissances grâce aux travaux sur les classifications des activités effectués par les Bureaux nationaux de statistique d'Australie, de Nouvelle-Zélande, du Japon et des pays de la MERCOSUR et aux résultats d'activités qui avaient été menées afin de faire converger les classifications des industries d'Europe et d'Amérique du Nord (la Division de statistique de l'ONU a participé à cet exercice en tant qu'observateur). Pour sa part, le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale a rendu compte de travaux en cours qui avaient une incidence sur les révisions des classifications, au vu de la révision du Système de comptabilité nationale (SCN) de 1993. La présentation de tous ces rapports avait

pour objet d'appeler l'attention des responsables du processus de révision sur toutes les importantes questions de classification qui avaient été soulevées sur les plans national, régional ou international et, si elles étaient pertinentes et consensuelles, d'en tenir compte dans les nouveaux projets de CITI et de CPC. Cela aidera à ce que les produits finals révisés soient aussi représentatifs et cosmopolites que possible.

Les participants à la réunion ont examiné en détail chacune des 22 sections proposées pour la nouvelle structure de la CITI. Ils ont également affiné et évalué de manière approfondie les parties des propositions consacrées aux questions conceptuelles et théoriques.

Il a également été tenu compte des réponses aux questions sur la CPC, sous forme d'une évaluation de sa structure et d'un examen critique des différentes possibilités concernant sa base conceptuelle. La CPC ayant fait l'objet de révisions récentes et d'une application moins rigoureuse à l'échelle mondiale, le débat sur la révision de cette classification a été moins long que pour la CITI.

La réunion d'octobre du Sous-Groupe technique a permis d'élaborer les documents sur lesquels reposaient les propositions présentées au Groupe d'experts à sa réunion du 8 au 10 décembre. Une fois cette réunion achevée, la réunion de décembre du Sous-Groupe technique a été utilisée pour récapituler les propositions de révisions et incorporer les éléments sur lesquels le Groupe d'experts s'était entendu en ce qui concerne la structure, les concepts et l'édition.

S'agissant de la CITI, le thème qui a attiré le plus d'attention a été la création de nouvelles sections au plus haut niveau pour :

- La réparation et la maintenance;
- L'approvisionnement en eau, les réseaux d'assainissement, la gestion de l'eau et les activités correctives;
- L'information et la communication;
- Les services administratifs et d'appui, et l'introduction, dans tout le système de classification, de groupements pour les services d'appui au deuxième niveau. Il a été proposé de dissocier ces services des activités majeures à proximité desquelles ils étaient situés et auxquelles ils étaient liés, l'objectif étant de

pouvoir suivre le niveau global de l'externalisation à mesure que les activités passent, par exemple, de la catégorie des industries extractives à celle des services. La question de savoir s'il fallait créer un niveau d'agrégation au plus haut niveau, au-dessus des 22 sections, a également fait l'objet d'intenses discussions.

À l'issue de longs débats consacrés à ces questions lors de la réunion du Groupe d'experts et des deux réunions du Sous-Groupe technique, les participants se sont entendus sur la création des sections nouvellement constituées, à l'exception de celle concernant « la réparation et la maintenance ». En raison de positions très divergentes, imputables non seulement à des critères conceptuels mais aussi à des questions pratiques d'application, la proposition initiale présentée par le Sous-Groupe technique n'a pas recueilli l'appui des participants. Ceux-ci ont finalement adopté une formule consensuelle assurant la stabilité du traitement de certaines de ces activités, tout en offrant la possibilité de regrouper toutes les activités de réparation relevant de catégories complètes au niveau de la division, mais non en tant que section distincte de la classification.

Les nouvelles divisions relatives aux services d'appui ont été acceptées sous condition aux fins d'inclusion dans le projet de structure, certains domaines devant être examinés plus avant.

La création, au plus haut niveau, d'une dizaine de catégories a été jugée nécessaire. Un tel agrégat permettra d'orienter la diffusion et l'analyse de données de haut niveau, mais il a été recommandé qu'il ne fasse pas partie de la structure officielle de la CITI. Compte tenu des différentes options possibles, correspondant à différents besoins analytiques, la priorité sera accordée à un agrégat qui répondra le mieux aux besoins des comptabilités nationales et qui sera mis au point en coopération avec le Groupe de travail intersecrétariat sur les comptabilités nationales.

Malgré ces initiatives, la CITI conservera l'essentiel de sa stabilité, continuera d'être une classification des activités économiques, aura une portée correspondant à celle décrite dans le SCN, et emploiera les critères habituels en ce qui concerne l'identification des unités statistiques, la définition des classes et l'identification de l'activité principale des unités.

Dans le cas de la CPC, la question était de savoir si la structure de la classification devrait être fondée sur l'« industrie d'origine » ou la « demande », ou s'il faudrait garder le statu quo. La dernière solution a finalement été retenue. On s'est également demandé si la CPC devrait inclure les actifs ou les produits dérivés non voulus.

Faute de place, nous ne pouvons pas présenter tous les domaines de ces deux classifications ayant fait l'objet de discussions, mais les documents des réunions du Sous-Groupe technique peuvent être consultés sur le site Web (classifications) de la Division de statistique de l'ONU, à l'adresse suivante : <<http://unstats.un.org/unsd/class>> (voir sous « International Cooperation in Classifications », « Technical Subgroup of the Expert Group »).

Réunion du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales 8-10 décembre 2003, New York

Le Groupe d'experts des classifications économiques et sociales s'est réuni au Siège des Nations Unies à New York du 8 au 10 décembre 2003 pour examiner différentes questions allant du processus de révision de la CITI et de la CPC prévu pour 2007 aux faits nouveaux liés aux classifications dans les domaines du commerce – Système harmonisé de désignation et de codification des marchandises (SH) et Classification type pour le commerce international (CTCI) –, de l'éducation – Classification internationale type de l'éducation (CITE) –, de la santé – Classification statistique internationale des maladies et problèmes de santé connexes (CIM), Classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé (CIH) –, des budgets-temps – Classification internationale des activités à prendre en compte dans les statistiques de l'emploi du temps (ICATUS) –, et des occupations – Classification internationale type des professions (CITP). Ses débats s'inscrivaient dans le cadre du mandat qui lui avait été confié par la Commission de statistique, à savoir coordonner l'évolution des classifications de la Famille internationale des classifications et harmoniser ces classifications les unes avec les autres.

Les objectifs du Groupe d'experts – composé lors de la réunion de cette année de 32 experts de

6 *Classifications Bulletin d'information*

16 bureaux de statistique nationaux différents (dont huit bureaux appartenant à des pays en développement ou en transition) et de sept organisations internationales – étaient les suivants :

- Promouvoir la collaboration et la coordination au sein de la famille des classifications économiques et sociales internationales;
- Examiner et revoir les propositions concernant les révisions prochaines de la CITI et de la CPC et étudier leur mise en oeuvre;
- Examiner les faits nouveaux ainsi que les enseignements tirés des révisions récemment effectuées dans la famille des classifications de la santé;
- Examiner les procédures à suivre pour les révisions qu'il est prévu d'apporter à la CITE et à la CTCI, aux classifications agricoles et aux classifications sociales.

Comme il en avait été décidé à la dernière réunion du Groupe d'experts et à la demande de la Commission de statistique, les participants se sont penchés plus longuement sur les classifications sociales. La CITE sera révisée, conformément à la décision de la Conférence internationale des statisticiens du travail. Il est indispensable de la rendre plus pertinente, sans en changer l'idée-force ou la structure, de façon à prendre en compte de nouvelles professions, comme les métiers de l'informatique. En coopération avec le Bureau international du Travail (BIT), le Groupe d'experts appuiera la création d'un sous-groupe technique qui sera chargé d'élaborer un système de classification bien équilibré applicable aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement. Le processus de révision suivra la formule adoptée pour la révision de la CITI et de la CPC, à savoir que les pays seront consultés au moyen de questionnaires et dans le cadre d'ateliers régionaux.

En ce qui concerne la CITE, qui est tenue à jour par l'UNESCO, le Groupe d'experts a recommandé que l'Institut de statistique de l'UNESCO, le BIT et EUROSTAT examinent et résolvent en collaboration le problème de la classification des apprentissages de type non traditionnel, à savoir les apprentissages récréatifs, la formation professionnelle et la formation permanente.

Les Classifications agricoles, qui sont tenues à jour par la FAO, seront également révisées. Le Groupe

d'experts appuie les travaux de la Division de statistique de l'ONU, avec laquelle il demande instamment à la FAO de collaborer étroitement à faire en sorte que la CITI et la CPC soient applicables aux statistiques agricoles. La FAO prendra la tête des opérations de suivi qui non seulement amélioreront ses propres classifications mais contribueront sur le fond au processus de révision de la CITI et de la CPC en ce qui concerne les activités et produits agricoles, par exemple lorsqu'il s'agira de décider quels détails pertinents inclure dans la CPC pour ces derniers.

Le Groupe d'experts a pris note des travaux de l'OMS concernant la Famille des classifications internationales de la santé et encouragé cette organisation à faire part de son expérience de l'application de ces classifications. Il lui a également recommandé de coopérer avec des pays membres au processus de révision des classifications.

Classifications économiques (CITI et CPC)

Le Groupe d'experts a approuvé et fait siennes les propositions du Sous-Groupe technique concernant le cadre conceptuel de la révision de la CITI et suggéré d'améliorer la description de ces principes. Il a été convenu que la CITI resterait une classification d'activités économiques, c'est-à-dire qu'elle concernerait la production de biens et de services telle qu'elle apparaît dans le Système de comptabilité nationale (SCN). Certaines exceptions seraient prévues pour la classification d'unités statistiques à d'autres fins apparentées, les registres de commerce et des sociétés par exemple. Il y aurait aussi des cas où une production économique n'entrant pas dans les limites fixées à la production dans le SCN de 1993 serait incluse dans la CITI, mais ces cas seraient peu nombreux (activités relevant de brevets et de sous-location, par exemple).

Les recommandations concernant les unités statistiques et leur identification, alignées sur le SCN, resteront intactes. Le traitement des unités auxiliaires suivra les recommandations du SCN, qui sont en cours de révision. Si le traitement actuel dans le SCN reste le même, on recommandera une option de codage faisant appel à des codes secondaires pour les unités auxiliaires.

La CITI continuera à baser la définition des classes sur les critères d'intrants, processus et produits. Mais la révision sera axée sur la fonction de production

comme fondement conceptuel, sous réserve de considérations de pertinence, de comparabilité et de continuité, ce qui permettra de définir les catégories de la CITI de façon plus cohérente en modifiant le moins possible la structure et les concepts existants. Les experts ont convenu que si l'on opérerait une volte-face sans conditions en ne retenant plus qu'un principe fondateur, la continuité se trouverait gravement compromise sans que la classification en soit grandement améliorée.

La valeur ajoutée sera le critère utilisé pour identifier l'activité principale d'une unité qui en a plusieurs, même dans les cas d'intégration verticale, ce qui permettra de traiter ces cas-là de façon plus cohérente.

Le Groupe d'experts a examiné la structure générale proposée par le Sous-Groupe technique, qui avait été approuvée telle que présentée dans ses grandes lignes dans le rapport du Groupe d'experts (ESA/STAT/AC.94/3). La question de la création d'une section pour les activités de réparation et d'entretien a longuement retenu son attention et il est parvenu à un compromis sur ce point (voir l'article concernant le Sous-Groupe technique).

Pour la CITI, il a été décidé que l'on encouragerait les pays à produire des données qui puissent être regroupées et intégrées sans difficulté au niveau à deux chiffres de façon à assurer leur comparabilité. Le Groupe d'experts a approuvé la mise au point d'un vaste agrégat d'une dizaine de catégories en coopération avec le Groupe de travail intersecrétariat sur la comptabilité nationale.

Le Groupe d'experts a décidé de limiter la portée de la CPC aux biens et services produits. Sa structure générale ne sera pas modifiée et on n'examinera d'autres possibilités – fonder cette structure sur la demande ou sur l'industrie d'origine – que lors de futures révisions et en fonction du résultat des travaux de recherche qui seront effectués dans ce domaine.

Pour la révision de la CPC en 2007, il faudrait tenir compte des mises à jour du SH, de la Classification élargie des services entrant dans la balance des paiements et de la révision de la Liste des produits agricoles de la FAO. Parallèlement, il faudrait améliorer la partie Services de la classification en y ajoutant davantage de détails.

Afin de faciliter la coordination des questions de classification aux niveaux national et international et de stimuler la coopération dans ce domaine, le Groupe d'experts a proposé que, à tout le moins, chaque pays identifie ou désigne un interlocuteur qui servirait de correspondant (à la fois pour les utilisateurs nationaux et pour les responsables des classifications internationales). Estimant que la coopération bilatérale joue un rôle important dans l'application des classifications, il a proposé de dresser un Inventaire des activités concernant les classifications, qui aiderait à mieux coordonner les possibilités de formation et à utiliser les ressources de façon plus rationnelle. Cet inventaire comporterait les organismes responsables des classifications internationales ainsi que les pays qui entreprendraient des activités de formation.

Le Groupe d'experts a accepté le plan de travail concernant la révision de la CITI et de la CPC proposé par le Sous-Groupe technique. Sa prochaine réunion a été fixée à juin 2005, ce qui laissera le temps de préparer la documentation dont la Commission de statistique aura besoin en 2006.

On trouvera toute la documentation relative à la réunion dans les pages Web (en anglais) de la Division de statistique de l'ONU consacrées aux Classifications aux rubriques « International Cooperation in Classifications » et « Expert Group on International Economic and Social Classifications ».

Calendrier

La Commission de statistique de l'ONU examinera les classifications économiques et sociales internationales à sa prochaine session, qui se tiendra à New York du 2 au 5 mars 2004. On peut se procurer les documents dont elle sera saisie sur le site Web de la Division de statistique (en anglais) (<<http://unstats.un.org/unsd/statcom/commission.htm>>).

La prochaine réunion du Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales devrait se tenir du 22 au 26 mars 2004.

Note de la rédaction

Le bulletin *Classifications* récapitule les faits nouveaux qui sont intervenus dans le domaine des classifications internationales et indique comment se procurer des renseignements à ce sujet soit sur papier soit sous forme électronique (par l'Internet). Il est publié et diffusé par la Division de statistique de l'Organisation des Nations Unies dans les langues suivantes : anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe.

Pour toute information complémentaire, prière de s'adresser directement à :

Division de statistique de l'ONU
Attention : Section des classifications statistiques
Organisation des Nations Unies
New York, NY 10017 (États-Unis d'Amérique)
Mél. : <chl@un.org>
Télécopie : 1 (212) 963 4116 ou 1 (212) 963 1374

Site Web consacré aux classifications (en anglais) :
<<http://unstats.un.org/unsd/class>>